



Modifié : 13/09/2012 12:27

Afficher les propriétés Répondre

✓ dominique

Vitesse des "commerces" sur le canal Rhône-Sete

Bonjour,
Revenant d'une navigation (aller-retour) sur le canal Rhône-Sete j'ai constaté (et je ne suis pas le seul) à de très nombreuses reprises qu'une assez grande majorité (hé oui) de "commerces" ne respecte pas du tout la signalisation/réglementation en cours.
En effet, ces commerces naviguent à nettement plus des 4km exigé (et signalé) en passant devant les ports et/ou haltes fluviales. Sans parler du panneau "ne pas créer de remous". Résultat, de nombreux dégâts sur des bateaux amarrés (les étrangers continuent) des "locations" sur les berges et des bateaux non habités qui se dégradent...
Lors d'un contact VHF avec l'un de ces commerces =
"Vous pourrez parler lorsque vous serez professionnel !!! Il y a 10 ans que je navigue à la vitesse que je veux, ce n'est pas maintenant que ça va changer" etc etc
La Capitainerie de Gallician a déjà souligné le problème et l'écluse de St-Gilles (très sympa et professionnelle) m'a confirmé qu'il y avait déjà eu qq verbalisations..... Mais ça continue, c'est hyper dangereux et ils font ce qu'ils veulent !!!
Qu'elle est votre position? et qu'est-il possible de faire pour éviter de graves accidents?
Merci pour votre réponse et cordialement.
Dominique

Modifié : 12/09/2012 21:17

Afficher les propriétés Répondre

? dominique

Bonjour Nathalie,
Merci pour votre réponse claire et précise. Je comprend tout à fait votre point de vue et le partage même en ce qui concerne le port de Gallician et les locations... MAIS, je dois tout de même signaler que le comportement décrit concerne quasi tout le canal du Rhône à Sete....
Vous décrivez bien votre manoeuvre devant ce port par fort vent, c'est intéressant et je suis sûr que VOUS naviguez de la sorte QUE par ce genre de conditions météo... SEUL problème, les jours où j'ai constaté ces faits = VENT NUL !!!
Ce qui illustre bien le comportement délictueux en TOUS TEMPS de certains, je dis bien certains (j'ai qq devises en mémoire) car je ne mets personne dans le même panier est la phrase répondue par un commerce à ma demande de réduction de vitesse "Vous pourrez parler lorsque vous serez professionnel !!! Il y a 10 ans que je navigue à la vitesse que je veux, ce n'est pas maintenant que ça va changer".....
Je pense donc qu'ormis le cas spécifique "Gallician par fort vent" il serait bon que TOUT LE MONDE respecte les vitesses et autre "non remous"....
Donc, pour le bien de tous, Merci Monsieur Papinutti d'avoir proposé certains contrôles.
Merci aussi Nathalie, d'avoir éclairé notre lanterne!!!
Cordialement.
Dom

Afficher les messages cités

Modifié : 30/08/2012 09:26

Afficher les propriétés Répondre

? nathalie

Bonjour,
Je viens de lire l'article de Monsieur "Dominique" et je comprend son mécontentement. Comme dans tous corps de métiers, nous avons nos "moutons noirs" mais attention à ne pas les confondre car il n'est pas toujours évident de naviguer dans le canal. En tant que professionnelle, je peux vous expliquer. Quand vous avez un bateau de commerce à vide, il fait ce qu'il peut par rapport au vent; mais le bateau ne génère en aucun cas de remous . Il faut qu'avant le port de Gallician nous prenions de la vitesse, ensuite on stoppe sur l'embrayage pour éviter les remous comme ça nous gardons notre cap par rapport au vent. Si ne nous ferions pas ça, nous serions obligés à de créer de gros remous et avec le danger de nous rabattre sur les bateaux de plaisance et de les écraser. Ca serait là beaucoup plus grave. Ensuite à charge, on vient sur l'embrayage pour pouvoir toujours se guider car le bateau ne répond plus si l'on fait autrement ,mais vu la profondeur et la largeur du canal, là le bateau crée toujours un fort courant.
De plus l'amarrage du port de Gallician n'est pas de convenance pour un passage des bateaux de commerce. En effet, les plaisances sont l'arrière bout à quai et l'avant soit sur une bouée d'ancrage, soit le plus souvent libres, sans attaches. Forcément quand un courant se forme au passage d'un bateau, les plaisances se heurtent entre eux ou sur le quai.
Ensuite la plupart de ce qu'on appelle "amarrage sauvage", ces plaisanciers, plantent de petits pieux en fer en les enfonçant d'une vingtaine de centimètres dans un terrain sableux. Bien entendu, au passage d'un bateau, les pieux ne tiennent pas et on les retrouvent sur notre bord faisant même quelquefois des dégâts sur nos infrastructures. Je vous invite Monsieur Papinutti sur notre bateau de commerce pour voir comment cela se passe exactement avant d'effectuer des contrôles.
Cordialement
Nathalie

Afficher les messages cités

Bonjour, j'ai demandé au service de vous répondre directement et cette période de congés n'est pas propice aux réponses rapides, j'en suis désolé.

Le principe est évidemment de respecter les vitesses, VNF n'assure pas directement le controle des vitesses mais des services de police ou de gendarmerie selon les voies et leurs localisations le font ainsi que des services spécialisés du Ministère du developpement durable.

J'ai demandé que des contrôles puissent être réalisés sur cette voie.

Bien à vous.
MP

Afficher les messages cités
De : dominique
Publié : 23/08/2012 18:10
Objet : Vitesse des "commerces" sur le canal Rhône-Sete

Bonjour,
Pas de réponse...
Merci de bien vouloir porter attention à mon message

Modifié : 24/08/2012 17:33

Afficher les propriétés Répondre

✓ dominique

Bonjour,
Pas de réponse...
Merci de bien vouloir porter attention à mon message

Afficher les messages cités

Publié : 24/08/2012 16:29

Afficher les propriétés Répondre

✓ papinuma

Bonjour, j'ai demandé au service de vous répondre directement et cette période de congés n'est pas propice aux réponses rapides, j'en suis désolé.

Le principe est évidemment de respecter les vitesses, VNF n'assure pas directement le contrôle des vitesses mais des services de police ou de gendarmerie selon les voies et leurs localisations le font ainsi que des services spécialisés du Ministère du développement durable.

J'ai demandé que des contrôles puissent être réalisés sur cette voie.

Bien à vous.
MP

[Afficher les messages cités](#)